

“La vie est mouvement” (Raffi Bakian) : Charjoum



L'impôt en Arménie

Selon des informations préliminaires, le projet de loi portant sur « Les modifications et les ajouts au code des impôts de la République d'Arménie » publié en novembre 2018 par le gouvernement intérimaire, entrera dans la Nouvelle Assemblée nationale en janvier-février.

L'un des points les plus marquants du nouveau projet de la loi concerne la modification des taux d'imposition actuels.

À l'heure actuelle, le taux d'imposition fonctionne sur trois tranches : 23% (salaire jusqu'à 270€/mois), 28% (de 270€ à 3595€) et 36% (plus de 3595€). Le nouveau projet propose d'aplanir les impôts en fixant un taux unifié à 23%, qui jusqu'en 2023 sera réduit à 20%.

En d'autres termes, le taux d'imposition des salaires moyens et élevés diminuera de 5% et 13% en 2019 et d'ici 2023, de 8% et 16%, tandis que le taux d'imposition des salaires les plus bas restera inchangé au cours de la période initiale et diminuera à l'avenir seulement de 3%. Le projet propose également de réduire le taux d'imposition des bénéfices des entreprises de 20% à 18%....

source : Charjoum.org

contact@charjoum.org